

CHRONIQUE DU GREFFE

La décision de la semaine

semaine du : du 6 au 11 juillet 2014					
NO DE SENTENCE	PARTIES	CONVENTION	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
8805	Syndicat des professionnelles et professionnels des commissions scolaires de l'Estrie c. Commission scolaire des Hauts-Cantons	5210	Me Joëlle L'Heureux	Personnel professionnel - Non-réengagement - Consultation suffisante - Motif du non-réengagement - Modifications substantielles dans les services à rendre - Impact de l'annexe D (mesure 30364) de la convention collective	Griefs rejetés
8804	Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud c. Commission scolaire de la Côte-du-Sud	5110	Me Pierre A. Fortin	Personnel enseignant - Éducation des adultes - Plancher d'emploi - Portée de la décision de M ^e Serge Breault sur le plancher d'emploi - Décision reposant uniquement sur la portée d'une clause de la convention collective, la clause 11-7.07	Décision qui ne dispose pas des griefs